



NATIONS UNIES CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le **Conseil des droits de l'homme** (CDH ou Conseil) est le seul organe intergouvernemental qui **répond à tous les abus des droits de l'homme à travers le monde**, en exposant les responsables de ces abus et en exigeant des changements.

En tirant la sonnette d'alarme à un stade précoce, le **CDH peut empêcher des catastrophes ou des crises prolongées des droits de l'homme de se propager davantage**. L'action rapide du Conseil a permis de dissiper des conflits dans plusieurs pays par la condamnation internationale prononcée au CDH et grâce aux comptes rendus critiques des missions d'enquête mandatées par le Conseil. La rapidité des actions du CDH visant à mettre en lumière les violations des droits de l'homme a également attiré l'attention du monde entier et a incité les gouvernements à prendre des mesures pour remédier à ces situations.

Aucun État ne dirige le Conseil à lui tout seul. Le CDH est un groupe de 47 nations présidé par un Président, poste qu'occupe actuellement l'ambassadeur de la République tchèque, Václav Bálek. Avec 123 des 193 États membres des Nations Unies ayant déjà siégés au CDH, les membres du Conseil reflètent la diversité de l'ONU qui donne légitimité à cet organe lorsqu'il dénonce des violations des droits de l'homme dans tous les pays.

Le **CDH peut examiner toutes questions relatives aux droits de l'homme portées à son attention**. Il s'agit souvent de questions que d'autres organismes ne seront pas ou ne sont pas en mesure de discuter. Les gouvernements, les militants et organisations des droits de l'homme et d'autres participants aux réunions du CDH abordent d'innombrables questions pendant les sessions annuelles très chargées du Conseil ; ce dernier se réunissant plus de 30 semaines par an.

Depuis sa création en 2006, le CDH a adopté **1 585 résolutions** abordant pas moins de **120 thèmes** et la situation des droits de l'homme dans 36 pays, les gouvernements de ces derniers faisant ainsi l'objet d'un examen minutieux. Près du tiers de ces résolutions (457) portent sur des situations des droits de l'homme dans des pays. Environ 80% des résolutions du Conseil ont été adoptées par consensus.

Le Conseil a tenu 35 **sessions d'urgence** traitant de violations des droits de l'homme dans plusieurs pays. Au lendemain du « Printemps arabe » fin 2010, de telles réunions ont été tenues sur la Libye et la Syrie et plus récemment pour examiner la situation au Myanmar, dans le territoire palestinien occupé, au Soudan, en Ethiopie et en Ukraine. En organisant ces réunions d'urgence, le Conseil a prouvé qu'il est bien placé pour répondre aux crises chaque fois qu'elles surviennent.

Le Conseil a également établi 35 **commissions d'enquête et missions d'établissement des faits** qui produisent des **preuves tangibles sur les crimes de guerre et contre l'humanité**. Le travail mené par ces commissions et missions et les preuves qu'elles recueillent alimentent les systèmes de justice formels pour amener les responsables de tels crimes à répondre de leurs actes. Depuis 2011, de telles enquêtes ont été menées sur le territoire palestinien occupé, le Darfour, la Libye, la Côte d'Ivoire, la Syrie, la Corée du Nord, la République centrafricaine, le Sri Lanka, l'Erythrée, l'Iraq, le Soudan du Sud, le Burundi, le Myanmar, la République démocratique du Congo, le Yémen, le Venezuela, l'Ethiopie et l'Ukraine.

Depuis son lancement en 2008, **l'Examen périodique universel (EPU) du Conseil a mis en lumière des violations de droits de l'homme commises dans le monde entier**. La situation des droits de l'homme des 193 Etats membres de l'ONU a été examinée à trois reprises. L'EPU suscite de réels changements sur le terrain avec l'adoption de nouvelles lois et pratiques en matière de droits de l'homme, une meilleure protection pour les victimes, un meilleur accès aux services sociaux, etc.

Les **experts indépendants des droits de l'homme** du CDH (communément appelés « Procédures spéciales ») constituent **les yeux et les oreilles du Conseil**. Ils surveillent la situation des droits de l'homme dans les pays et encouragent l'amélioration des conditions. Ces experts - maintenant au nombre de 80 titulaires de mandat pour 56 mandats - s'expriment sur des thèmes tels que l'éducation, la santé, la liberté d'expression et la traite d'êtres humains, ainsi que sur les situations des droits de l'homme dans des pays, dont la Corée du Nord, l'Iran et le Myanmar. **En 2022, ils ont effectué 66 visites dans 54 pays.**

*Pour plus d'information sur le CDH : <https://www.ohchr.org/fr/hrc> 18/01/22